

SOCIETE MIXTE DE TIR DE THUIR



Maison des Jeunes et de la Culture
1 rue Pierre Semard
66300 THUIR

N° affiliation FFT : 88172 -- N° club : 11.66.005 -- Agrément Jeunesse et Sport : N° 66 S 393 du 26/10/86

Président : MALAFOSSE Pierre
Traverse de Thuir
66300 TROUILLAS
Tél. : 04 68 53 30 23 - 06 03 56 63 96
Mail : pierre-malafosse@orange.fr

Thuir le : 28 / 09 / 2018

RAPPORT D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

28 septembre 2018 - Procès verbal

Le 28 septembre 2018 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Mixte de Tir de Thuir à la Maison des Jeunes et de la Culture de Thuir.

Le quorum étant atteint avec 109 membres présents ou représentés sur 146 licenciés à jour, le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Cette saison passée révèle un constat établi par le président qui consiste, en résumé, par 4 chiffres : 3 – 4 – 140 – 262 .

Quatre chiffres qui soulignent les difficultés et les contraintes auxquelles s'exposent désormais les tireurs ainsi que les associations de tir régis par la Fédération Française de Tir.

Trois, le nombre de décrets concernant les armes votés par l'Assemblée ces Quatre dernières années.

Cent quarante, le nombre de pages de textes.....

Deux cent soixante deux, le nombre d'articles.....

Et sans parler du Code de la Sécurité Intérieure

Et le président, responsable de l'association, bénévole, est le garant de l'application de ces textes dans le club et de l'information aux membres en s'assurant de la stricte compréhension à l'ensemble de ses adhérents .

Il reconnaît ainsi que le tir est un sport qui engage de plus en plus de responsabilités, assumées, pour les dirigeants de clubs et de contraintes pour les pratiquants et la peur du dérapage dont les dirigeants ne seront pas responsables mais qui seront sous leur responsabilité

Pour essayer d'intégrer tous ces éléments, le président remarque que le Règlement Intérieur de la société, d'un total de 3 pages jusqu'à il y a 6 ans en totalise maintenant 13

Il remercie, comme chaque année bien sûr, les permanents qui sont à la disposition des membres du club, qui surveillent l'application de ces directives, la sécurité et demande aux membres de l'association le plus grand respect pour ces personnes qui s'investissent, bénévolement aussi, pour le bien être de chacun.

Le président rappelle que le bénévole, outre le partage du plaisir que représente l'activité de l'association, s'impose volontairement des contraintes pour le bien de tous et que le manque de civisme peut décourager.

Petit rappel et discussions autour d'un des articles (R 312-43-1) du dernier décret (N° 2018-542 du 29 juin 2018) concernant les séances d'initiation au tir qui n'autorise plus un licencié à recevoir un invité non licencié pour l'initier à notre sport, sauf sous conditions drastiques.

Le président annonce que, sans consignes de la Fédération Française de Tir pour le moment, les invités ne sont plus acceptés à la SMTT.

Pour cette année, lecture est faite à l'assemblée des ajouts et modifications concernant les chapitres 3-1-4, 4-2-2, 4-2-4, 4-6, annexes dont l'article 312-43-1, du Règlement Intérieur. Les modifications du RI lues et soumises à l'assemblée sont acceptées à la majorité absolue.

Et pour conclure le rapport moral, le président met l'accent sur le fait que, depuis déjà quelques années dans la continuité de l'objectif prévu par le Comité Directeur, un effort est demandé aux utilisateurs des installations pour la gestion du tri sélectif consistant dans le recyclage des cibles (boîtes à disposition) et des douilles (balais, pelle et seau à disposition).

La récupération et la vente du plomb grâce aux récupérateurs mis en place a rapporté au club cette année aux alentours de 400 €.

La saison passée a vu l'organisation de quelques traditionnelles journées d'entretien et, bien sûr, le président remercie sincèrement les bénévoles, dont la liste s'étoffe chaque année un peu plus, qui répondent toujours présents aux sollicitations pour divers travaux ainsi que la mairie toujours présente elle aussi et sans qui le stand ne serait certainement pas devenu ce qu'il est .

Le rapport moral soumis à l'assemblée est accepté à la majorité absolue.

Rapport sportif :

Lecture par Jean-Luc des nombreux podiums réalisés par l'Ecole de Tir et les adultes s'étant distingués lors des diverses compétitions amicales et officielles au niveau départemental, régional et national (voir annexe).

Le président rappelle le retour du Challenge interne du club, toujours populaire et ludique.

Le rapport est accepté par l'assemblée à la majorité absolue.

Rapport financier :

Notre trésorier, Jean-Luc Vinyas, présente le rapport financier de la saison écoulée (voir en annexe).

Le rapport est accepté par l'assemblée à la majorité absolue.

Renouvellement du tiers sortant du Comité Directeur :

Cette année, le président annonce la démission du Comité Directeur pour raisons personnelles de M. BOUR Philippe et M. GARCIA Pierre ; Deux autres candidatures sont reçues et acceptées par le Comité Directeur : M. RUIZ ET M. MARTINEZ

2016 : Jean-Luc VINYAS, Pierre MALAFOSSE et RUIZ Philippe

2017 : Nicole VINYAS, Alphonse SCHONK et Pierre ESCUDE

2018 : Paul REGNIER, MARTINEZ François et Robert DE MONTELLA sont renouvelables .

Les trois membres renouvelables du Comité se représentent et sont réélus à la majorité.

Le président actuel, M. MALAFOSSE Pierre, se représente à son poste et est réélu par l'assemblée à la majorité des membres présents et représentés.

Il remercie l'assemblée et le Comité pour la confiance qu'ils lui accordent.

Le président remercie la mairie représentée à cette assemblée par le président de l'Office Municipal des Sports, Thierry Voisin qui encourage, comme chaque année, les responsables du clubs à continuer leur politique et met l'accent lui aussi sur la protection du bénévole.

Le président répond aux diverses questions des membres présents et clôt l'assemblée en remerciant encore une fois les membres du Comité et du club de leurs efforts pour que la SMTT continue de se distinguer tant sur le plan convivialité que sur le plan sportif.

Une collation partagée ensemble conclura cette Assemblée Générale.

Le Président : Pierre MALAFOSSE

Le Trésorier : Jean-Luc VINYAS

Le secrétaire : Alphonse SCHONK

